



## Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin

☎ : 04.70.59.73.51

e-mail : [st-sylvestre-pragoulin@wanadoo.fr](mailto:st-sylvestre-pragoulin@wanadoo.fr)

[www.st-sylvestre-pragoulin.com](http://www.st-sylvestre-pragoulin.com)

Suite à la réforme des règles de publicité des actes entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte-rendu du conseil municipal est supprimé et remplacé par la liste des délibérations examinées en séance.

Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire. Le procès-verbal du 19 septembre 2024 sera consultable dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté soit en octobre 2024 (sur le site internet de la commune et mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie).

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 septembre 2024

*Les délibérations sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture au public.*

- ♦ Délibération n° 2024-65 – Convention territoriale globale Plaine Limagne 2025-2028 : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2024-66 – Demande de participation financière au fonds solidarité logement : **Refusée**
- ♦ Délibération n° 2024-67 – Devis d'électricité pour le logement communal au 6 place de la mairie : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2024-68 – Devis de travaux de réfection sur le réseau pluvial aux Caires : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2024-69 – Projet de déplacement d'un pylône télécom – vente d'une parcelle communale : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2024-70 – Participation aux frais de chauffage du stade municipal : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2024-71 – Création d'un poste de rédacteur à temps complet : **Approuvée**
- ♦ Délibération n° 2024-72 – Mise à jour du tableau des effectifs : **Approuvée**

Liste affichée à Saint-Sylvestre-Pragoulin, le  
Le Maire,  
Bernard MANILLERE

20 SEP. 2024



Mairie 2 Place de la Mairie 63310 SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN

Ouverture du secrétariat au public : lundi de 13 h 30 à 17 h 00 / mardi de 16 h 00 à 18 h 00  
mercredi de 08 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00 / vendredi de 08 h 00 à 12 h 00